L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 6 DECEMBRE.

Arrivée du Morning Star.

Le steamer *Morning Star*, capitaine Bell, parti de New-York le 26 novembre, est arrivé ce matin, à dix heures.

Nouvelles du Nord

De trois jours plus récentes par l'Ouest

Mouvemens de Sherman—Destruction d'une fabrique de bombes à Griswoldville—Panique en Georgie et dans la Caroline du Sud—Levée en masse de la milice—Destruction de Milan en Georgie—Combinaison des forces de Breckinridge, Hardee, Beauregard et Hood—Le bruit de l'évacuation de Johnsonville démenti—Affaire du Florida—Hausse de l'or.

[Dépêches du *N. O. Times*]

Morganza, 4 décembre, 7 h. 30 m. P. M.—Le steamer *Ben Stickney* a passé à 7 h. P. M. avec des dates de Cairo jusqu'au 30.

New York, 29 nov—Les derniers journaux donnent de nouvelles informations sur les mouvemens de Sherman et sur les mouvemens respectifs des colonnes séparées sous les généraux Howard et Slocum, dont la plus grande partie a passé la rivière Oeconée. Le bruit que la place de Milledgeville a été occupée est confirmé ainsi que la destruction de la fabrique de bombes à Griswoldville. La panique créée en Georgie et dans la Caroline du Sud par la marche du conquérant irrésistible, est la plus forte qui ait été éprouvée depuis le commencement de la guerre. Une levée en masse de la milice Georgienne et Carolinienne a été ordonnée et des efforts désespérés étaient faits pour concentrer à Augusta une armée suffisante pour arrêter les colonnes de Sherman.

Le *Constitutionalist* d'Augusta dit:

Un détachement de l'ennemi a capturé la route à 10 milles à l'est de Macon et a détruit un train de bois. Le train de fret est revenu en arrière en toute hâte. On entendait à l'est de Gordon un feu très lourd d'artillerie et de mousqueterie, et l'on supposait que le général Wayne avait été attaqué à Gordon.

"Milledgeville avait été entièrement évacué par nos troupes avant l'entrée de l'ennemi. Tout ce qui avait quelque valeur a été emporté."

L'*Augusta Dispatch* du 21 dit que le mouvement de Sherman sur Milledgeville était une feinte dans le but d'y faire concentrer nos forces, et l'expédition sur le chemin de fer central avait pour but de les y retenir pendant que toutes les forces de l'ennemi se porteraient sur Augusta et Savannah.

L'*Augusta Constitutionalist* dit qu'une colonne de 10,000 hommes de cavalerie sous Slocum, a visité Milan, sur le chemin de fer de Georgie, et que cette place a été brûlée le 19. Ce même jour, un détachement de nos troupes, probablement un corps expéditionnaire, était à 15 milles d'Augusta.

Le *Constitutionalist* du 20 dit qu'un gros corps de cavalerie est parti de Greenville, Caroline du Sud, et a marché par des chemins de traverse dans la direction d'Atlanta. Il a coupé une colonne yankee sur la route dans cette direction.

On croit que Breckinridge a quitté l'Est Tennessee avec ses troupes le 12 pour traverser la ligne de Georgie, avec Hood sur ses derrières, Beauregard sur son flanc et 30 000 vétérans sur son front. Sherman ne peut échapper.

Le *Constitutionalist* dit: "Pendant que nous écrivons nous entendons retentir dans les rues les cris des troupes de vétérans qui arrivent du département de la Caroline du Sud. Si Sherman voulait faire retraite de ce côté, il entendrait le sifflement des boulets des canons fidèles qui ont été si souvent braqués contre les fanatiques sur les bords du Potomac, etc...."

Le Macon *Confederacy* du 20 dit: "Le général Hardee est arrivé ici ce matin. Le général Beauregard sera probablement ici demain. Depuis la date de ce qui précède, les communications avec l'Est ont été coupées, et Hardee et Beauregard sont laissés sur les derrières de Sherman."

Le gouverneur Brown, Dick Taylor et Beauregard étaient à Macon le 12.

Les journaux de Richmond du 25 et du 26 disent qu'ils ont d'encourageantes nouvelles de la Georgie, mais qu'ils ne les publient pas. Ils peuvent néanmoins apprendre à leurs lecteurs que les avis officiels de la Georgie sont aussi favorables qu'on pouvait l'espérer.

New York, 29 novembre—Un correspondant de Washington écrit au *Herald* qu'on a reçu dans cette ville la nouvelle qu'un parti de la paix se formait dans l'Alabama, la Georgie et le Mississipi pour la réadmission de ces Etats dans l'Union.

Un combat a eu lieu dimanche à Greenfield, Ouest-Virginie. Les rebelles y ont perdu 20 hommes. On dit aussi que 1,500 rebelles ont paru à New Creek. Tout cela est fort douteux.

Le correspondant du *Times* lui mande de Washington que le colonel Baker, avait informé le général Dix, dès le 1 novembre, qu'un complot avait été formé pour brûler New York, et un nommé Ward qui connaissait le complot fut envoyé au fort Lafayette. Il a été relâché le lendemain de l'élection et on n'en a pas entendu parler depuis.

New York, 29 novembre—L'ex-général rebelle Pryor, qui sert maintenant comme simple soldat dans l'armée confédérée, a été capturé vendredi dernier par nos piquets, pendant qu'il tâchait d'échanger des journaux. Cela a été fait en représaille de la capture du capitaine Burbridge par les piquets rebelles.

Le général Lee a ordonné la mise en liberté du capitaine et Pryor sera probablement rendu. Le capitaine Burbridge, depuis sa capture, a été renvoyé du service pour désobéissance aux ordres qui interdisaient l'échange des journaux et toutes relations avec l'ennemi sous aucun prétexte. Il est maintenant dans la prison du vieux Capitole.

Les nouvelles de l'armée du Potomac jusqu'à dimanche soir, disent que les escarmouches continuent entre les piquets, mais qu'à part cela tout est tranquille. Il y a eu une agitation considérable et un feu soutenu de piquets sur le front de Butler.

Nashville, 28 novembre—Il n'y a pas de dépêches des armées de Hood sur notre front depuis hier après midi, parceque les fils télégraphiques sont abattus.

Hood a fait samedi un assaut sur les travaux de Columbia, au sud de la rivière Duck, et il a été repoussé. Une petite partie de la cavalerie rebelle a réussi à traverser la rivière Duck. Hood n'a pas encore dévoilé ses plans. Il n'a rien fait sinon d'appliquer la conscription.

Le bruit de l'évacuation de Johnsonville n'est pas fondé. On commence à croire que Hood se portera vers l'Est, en traversant la route de Chattanooga dans l'espoir de faire quelque chose avec Breckinridge.

New York, 29 septembre—Le correspondant du *Commercial* lui écrit de la forteresse Monroe qu'on sait au quartier de Grant qu'un corps rebelle tout entier a été détaché de l'armée de Lee et envoyé au Sud probablement contre Sherman. Il a été remplacé par la seconde division de l'armée de Early.

Le général Banks va retourner à la Nouvelle Orléans.

Boston, 29 novembre—On attribue au sénateur Sumner l'article qui a paru ce matin dans le Boston *Advertiser* au sujet de la capture du *Florida*. Il contient une très forte argumentation contre les commentaires de la presse anglaise, et il cite beaucoup de précédents anglais pour montrer que le bâtiment ne doit pas être rendu.

Marchés de New York.

New York, 28 nov.—Le coton a baissé à $1 28.

New York, 29 nov.—L'or a fermé à 232 3/4.

Nouvelles additionnelles du Nord.

UN COMMISSAIRE DE PAIX DE LA GEORGIE.

Le juge Wright, de la Georgie, ayant fait partie autrefois du Congrès des Etats Unis, et dernièrement encore membre du congrès de Richmond, a passé par Nashville pour se rendre à Washington, afin de voir ce qu'on pourrait tenter pour rétablir la paix. On doit faire dans la Législature de Georgie des efforts pour sauver l'Etat en opérant sa rentrée dans l'Union.

L'armée du général Thomas

Il est vrai que le général Thomas a reçu de grands renforts. Cette nouvelle vient de plusieurs sources. Comme Sherman a pris avec lui toute notre cavalerie disponible dans cette région, environ 10,000 hommes, on demande comment Thomas pourra la remplacer. En réponse nous pouvons dire que tous ses hommes démontés ont été remontés, et comme ils étaient nombreux, le corps a pu être facilement reformé. Il y a aussi, dispersés en différents endroits, quelques détachemens qu'on pourrait facilement réunir et consolider. La collection d'une force suffisante en artillerie est beaucoup plus importante; mais on peut sans doute se procurer cette force à Nashville et à Chattanooga.

L'ECHANGE DES PRISONNIERS.

Washington, 25 novembre—Le commissaire général d'échange est assiégé quotidiennement par les amis de nos soldats prisonniers chez les rebelles. Ils demandent s'il y a probabilité d'échange et désirent savoir dans quel état ils se trouvent. On a fait diverses tentatives, mais sans succès, pour se procurer des listes complètes. Les Rebelles ne nous adressent qu'à de longs intervalles les noms de nos hommes qui sont dans leurs prisons et leurs hopitaux.

Mise en liberté d'officiers rebelles.

On a souvent demandé, et dans [illegible] ces demandes ont été appuyées par [illegible] influents, la mise en liberté des officiers rebelles qui se trouvent parmi nos prisonniers de guerre, s'ils voulaient prendre le serment d'allégeance. Les familles d'un grand nombre de ces prisonniers demeurent sur la frontière des Etats, et les prisonniers sont certainement sincères dans leur désir de retourner chez eux pour y vivre en loyaux citoyens; mais aucune demande pour mise en liberté ne peut être accueillie avant l'échange des prisonniers, alors, avant leur départ pour le Sud, une occasion leur sera offerte de prêter serment et de rester. On ne peut pour le moment accorder ce privilége qu'aux déserteurs.

LE PROCHAIN CONGRÈS.

Nous lisons dans un journal:

Lors de la clôture de la dernière session du Congrès, un certain nombre de bills votés par l'une des chambres étaient restés à l'ordre du jour de l'autre, par suite du manque de temps. En vertu du réglement qui régit les débats de la législature américaine, ces bills seront les premiers présentés à la sanction des membres lors de l'ouverture de la prochaine session. On cite parmi les projets de loi adoptés par le Sénat et restant à l'ordre du jour de la Chambre:

1.—Un bill destiné à encourager l'immigration aux Etats-Unis, d'après lequel le transport gratuit, aux frais du gouvernement, d'Europe en Amérique, serait offert aux émigrants dans certains cas.

2.—Une résolution destinée à faire soumettre aux législatures des différents Etats le projet d'amendement à la Constitution relatif à l'abolition de l'esclavage.

Parmi les bills restant au Sénat et qui ont été adoptés par la Chambre, on remarque un projet de loi destiné à réformer le système des agences indiennes, et la résolution relative à l'empire du Mexique qui se prononce contre l'établissement de Maximilien dans ce pays.

L'AFFAIRE DES NEGOCIANTS DE BALTIMORE.—On lit dans un journal:

L'affaire des négociants de Baltimore, accusés d'avoir envoyé des marchandises dans les districts rebelles du Sud, a continué la semaine dernière devant la cour militaire de la métropole marylandaise. L'arrêt n'a pas encore été prononcé, mais il résulte des développements fournis par la déposition des témoins que les accusés ne sont pas aussi coupables qu'on l'avait assuré précédemment. Il est probable que leur mise en liberté sera ordonnée par la cour. Cette affaire a excité une certaine émotion à Baltimore et l'on y suit avec un intérêt prononcé les diverses phases du procès.

UNE LETTRE DE M. JEWETT.

M. Jewett ne se lasse pas de donner des conseils de paix au Président. Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre qu'il a écrite à M. Lincoln et qui a été rendue publique:

"Je vous conseille vivement et respectueusement, ou de céder au vœu de la majorité en pressant la guerre pour la subjugation du Sud, en garantissant l'Union, en affranchissant les esclaves, en faisant le nécessaire pour assurer la neutralité de l'Europe, c'est à dire en reconnaissant Maximilien; ou d'écouter à la fois la voix de la majorité et celle de la minorité; d'obéir à celle-ci en inaugurant une politique de négociations pour la paix, et d'obéir à celle-là en ne souffrant pas d'armistice pendant les négociations.

Cette conduite mettra le peuple à même de délibérer avec les commissaires du Sud par l'intermédiaire d'envoyés représentant la majorité et la minorité; elle amènera à une politique au moyen de laquelle on obtiendra une paix honorable pour toutes les sections. Puissent Dieu et la sagesse prévaloir dans vos futures délibérations; puissiez vous vous convaincre que ni la paix, ni le salut de notre république, ni le bonheur ni la prospérité du peuple américain, ne peuvent être le résultat d'une politique perpétuellement à la guerre, mais seulement celui de la conciliation conseillée jadis par le sage empereur des Français, et maintenant par le grand lord Palmerston d'Angleterre."

Congrès de Richmond.

Résolutions en faveur de la résistance

M Henry, sénateur tennessien du Congrès Confédéré, a proposé à ce corps les résolutions dont voici l'analyse et qui, d'après les journaux de Richmond, seront probablement adoptées:

1—Le peuple des Etats Confédérés a reçu du Créateur le droit inaliénable de vivre et de chercher la liberté et le bonheur. Pour assurer ce droit, les gouvernements ont été institués parmi les hommes, ils tirent leur juste pouvoir du consentement des gouvernés; toutes les fois qu'un gouvernement manque à ce but, le peuple a le droit de le modifier ou de l'abolir, et d'instituer un nouveau gouvernement, fondé sur les vrais principes, et d'organiser ses pouvoirs de la manière qui lui semble la plus en harmonie avec sa sécurité et son bonheur. En vertu de ces principes, contenus dans la déclaration de l'indépendance américaine, les colonies unies ont tranché en 1776 tous les liens qui les attachaient à la Grande Bretagne. En vertu des mêmes principes, les Etats Confédérés ont dénoué les liens d'union politique qui les attachaient au gouvernement et au peuple des Etats Unis d'Amérique, plutôt que de se soumettre à des outrages répétés et à des usurpations dont le but est de les priver de leurs droits, de leur ravir leurs propriétés, et d'établir sur eux une tyrannie absolue.

2—Si les Etats-Confédérés en ont appelé aux armes pour défendre ces droits et établir l'inviolabilité de ces principes, c'est seulement après avoir conjuré en vain le peuple et le gouvernement des Etats-Unis, au nom d'une commune origine, de cesser les outrages et les usurpations, et après n'avoir reçu pour toute réponse que des insultes qui faisaient présager des usurpations encore plus dangereuses pour la liberté.

3—Après quatre années d'une guerre cruelle et dévastatrice, par laquelle le peuple des Etats Confédérés a établi sans retour sa capacité à se gouverner lui même et à résister aux tentatives de l'ennemi pour le subjuguer, le Congrès n'hésite pas à déclarer son sincère désir de paix; à cette fin, il proclame devant l'univers que le gouvernement des Etats Confédérés est prêt à ouvrir des négociations pour la conclusion d'une paix permanente, et honorable entre les Etats Confédérés et les Etats-Unis, sur la base de l'indépendance séparée des premiers.

4.—Le temps est venu pour le Congrès de réaffirmer, au nom du peuple des Etats Confédérés, son inaltérable détermination à être libre plutôt que de vivre esclave. Si le peuple des Etats Unis, en réélisant Abraham Lincoln, a voulu nous déclarer la guerre pour quatre années encore, à moins que nous rentrions dans l'Union sans conditions, nous défions cette menace; confiants dans la justice de notre cause et la bravoure de nos soldats, nous acceptons le gage de bataille et laissons le résultat aux mains de Dieu.

5.—Considérant la détermination de l'ennemi de prolonger une guerre contre laquelle les Etats Confédérés ont de tout temps protesté, et qui a été marquée par des actes d'atrocité qui violent les usages de la guerre civilisée, le Congrès confédéré se dévoue dès à présent, plus que jamais, à la grande cause de la défense commune contre la tyrannie de l'ennemi. La seule affaire du peuple et du Congrès des Etats Confédérés doit être désormais de concentrer la force du pays en hommes et en matériel de guerre, et de la mettre en œuvre avec une volonté unique, et avec l'inébranlable résolution de défendre nos autels et nos foyers jusqu'à ce que le dernier défenseur de la liberté tombe autour d'eux.

LE PLAN DE CONFEDERATION CANADIENNE.

On écrit de Québec en date du 19:

Il est évident aujourd'hui que le gouvernement anglais désire hâter par tous les moyens possibles l'accomplissement du projet de confédération canadienne. M. George Brown, le président du Conseil exécutif, vient d'être envoyé en Angleterre par ses collègues pour se concerter avec le cabinet de la reine et mettre la dernière main à l'œuvre de fédération. On compte ainsi pouvoir, dès l'ouverture du Parlement, obtenir le bill qui fera du projet actuel un fait accompli.

Dès les premiers jours de janvier, les chambres législatives des diverses provinces seront convoquées et elles seront appelées à donner leur sanction à la nouvelle constitution. Somme toute, on peut donc prédire que si la Chambre des Communes anglaises n'y met pas d'obstacles, l'idée favorite de MM. Cartier et Brown sera entièrement réalisée avant la fin de l'année 1865.

Je ne veux pas m'arrêter à juger le plan de confédération que d'autres avant moi ont déchiqueté à belles dents et en maintes occasions; mais je vous ferai observer seulement que cette manière hâtive de disposer de l'avenir politique d'un pays me semble assez suspecte. On aurait pu tout au moins soumettre les nouveaux statuts à la sanction des citoyens, et la manière de procéder du gouvernement impérial rappelle trop le droit divin pour avoir plu à la masse du peuple. Tel est le sentiment de la majorité des citoyens canadiens.

UN RIVAL DU ROI COTON—On parle beaucoup dans les centres manufacturiers de France de la découverte d'une plante destinée à détrôner le roi coton; c'est le gazon de Chine, ou l'ortie blanc qu'on peut cultiver à peu de frais dans toutes les parties de la France. Les expériences qu'on a faites depuis un an ou plus, sous la direction d'un comité nommé par la Chambre de Commerce de Rouen, ont prouvé que cette plante brute aussi bien qu'employée dans les différents tissus présente, sous tous les rapports, les mêmes avantages que le coton. Le ministre de l'intérieur fournit des graines venant de Chine aux agriculteurs, et cette spéculation va prendre des proportions considérables.

Nouvelle Salle d'Encan.

RENE GUTIERREZ, encanteur,

Annonce à ses amis et au public qu'il a pris le magasin No 94 DE LA RUE DE CHARTRES, PRES LA RUE CONTI. Il s'occupera personnellement de toutes les VENTES DU DEHORS, des ventes de succession, propriétés foncières, meubles, actions de banques, fonds de grocerie, marchandises sèches, &c. Les marchandises de toute espèce sont reçues en consignation au magasin d'Encan No 94 DE LA RUE DE CHARTRES, près la rue Conti.

Jours de vente, les MARDIS et les SAMEDIS de chaque semaine à 10 heures du matin. 3déc—

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 97, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti. 16 nov—1m

E. BOULIGNY, encanteur,
S'OCCUPE des ventes [illegible], No 30, [illegible] de meubles et fait des ventes foncières, [illegible]

Paquebot régulier du samedi—POUR VICKSBURG, NATCHEZ et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur JOSEPH PIERCE, capitaine P. D. Pratt, commis F. A. Sher[illegible], partira régulièrement, pendant la saison, à 5 heures du soir.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A STEVENSON, agent, Rue Front, No 7
15nov—

Jours de départ, les DIMANCHES et MERCREDIS à 9 heures du matin.—Paquebot régulier de la Côte d'en bas—Deux fois par semaine—Le beau paquebot neuf W. W. CRAWFORD, (en remplacement de Hetty Gilmore) capitaine Boutou Good, Julius Trabaud et Ambroise Martin, commis, partira de la Nouvelle-Orléans pour le Fort Jackson, la Quarantaine, la Pointe à la Hache, l'Anse-aux-Jésuites et tous les points intermédiaires comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN L. TITUS, Agent, No 16, rue Bienville au premier.
1er déc—1m

POUR THIBODAUXVILLE, et les points intermédiaires—Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capt. Pas[illegible], partira pour les points ci-dessus tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir. Pour fret, s'adresser à bord. 11nov—1m

Jours de départ, le MARDI et le SAMEDI, à 5 heures de l'après-midi. Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche—Le bateau à vapeur MUSIC, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine Wm King, J. A. Lebarthe, commis, partira de la Nouvelle Orléans ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères sur la côte, Donaldsonville, Painourville, Napoléonville, Thibodaux et tous les débarcadères sur le Bayou Lafourche, sur la route.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à P. GALLAHER, rue Poydras, No 88 ou à JOHN L. TITUS,
1 déc— Au coin des rues Vieille Levée et Bienville.

Jours de départ, tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 10 heures du matin—Pour le Fort Jackson, la Station de la Quarantaine, la Pointe à la Hache et tous les points intermédiaires sur la Côte, au descendant la ville. L'excellent bateau à vapeur ARIZONA, capitaine Aleck Quoant, fera ses voyages comme paquebot régulier, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
4 déc—1m A. BRITTON rue Front No 7.

Paquebot régulier du MARDI pour VICKSBURG, NATCHEZ, et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine Geo. H. Fraser, Geo. Williams commis, partira régulièrement à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN A. STEVENSON, Agt, rue Front, No 7.
12 nov—1m

POUR MATAMOROS—Ligne régulière—La goëlette anglaise, de 1re classe, ADELINE, capt. Campbell, traversant la barre, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à CORNISH & LEBLANC, 253, rue Vieille Levée, entre Ursulines et St. Philippe. 10nov—

Compagnie du Commercial Express
Ligne à Matamoros.
La goëlette anglaise BRICKENBROEN, fine voilière, sera expédiée pour Matamoros, JEUDI, 8 du courant.
Pour fret et détails, s'adresser au bureau, rue de la Commune, Nos 120 et 122.
2 déc—6t J. J. McKEEVER, Directeur.

POUR TAMPICO—Ligne régulière du Mexique—La goëlette FREDERICK No 2, fine voilière et de première classe, capitaine A. Cuneo, ayant la plus grande partie de son chargement arrimé, partira pour Tampico sous peu de jours. Pour balance de fret ou de passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au pied de la rue St. Louis, ou à S. FERNANDEZ & Co,
3 déc—10t 185 Vieille Levée

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise ANNITA ANNA, capitaine Baker, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira sous peu pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. KELLY, 127 rue Gravier ou à F. BELLINO, 28 et 30 Tchoupitoulas. 3déc

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise SALVADORE MARIE, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. KELLY 127 Gravier ou MARISTANY & BELLINO, 28 et 30, Tchoupitoulas. 3 déc

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise MATTIE, capitaine Cox, prend un chargement pour le susdit port, et partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à JOSEPH KELLEY, Rue Gravier No 1.7. 1 déc

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise BRAZOS, fine voilière, capitaine Bickers, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu, ainsi qu'il est dit plus haut. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au No 4 de la rue St Louis, au premier, ou à A. BOCOLA,
30 nov—1m Rue de la Vieille Levée No 141.

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise VILLAGE GEM, capitaine Johnson, de la portée de 500 tonneaux, ayant tout son chargement déjà engagé, partira dans le plus bref délai. Pour passage seulement, ayant des magnifiques emménagements, s'adresser à bord au pied de la rue St Louis, ou à J. KELLY, 93 rue Gravier, ou PIAGGIO FEERKS, 82, 84, rue Vieille Levée. 19nov—10t

POUR LE HAVRE ET BORDEAUX—Le navire français, de 1re classe et fin voilier GUANTANAMO, capitaine Chaigneau, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira pour les susdits ports dans le plus bref délai. Pour balance de fret et de passage, ayant de beaux emménagements supérieurs, s'adresser à OSCAR MERCIER & CO.,
25nov—10t No 17, rue St. Louis.

POUR MATAMOROS—La goëlette clipper anglaise C. W. CHAPIN, fine voilière, capitaine Coob, a la plus grande partie de son fret à bord. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & Co
27 nov rue de la Nouvelle Levée No 185

POUR MATAMOROS—La fine et élégante goëlette anglaise ELIZABETH, capitaine Burge, ayant la majeure partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC,
24 nov 33 Passage de la Bourse au 1er.

POUR MATAMOROS—La jolie goëlette anglaise HELENA, capitaine Fiesher, fine voilière, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira prochainement pour Matamoros. Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL & Co,
4 nov 77, rue des Magasins

PAQUEBOT REGULIER—Ligne de Gibraltar—POUR MATAMOROS—La belle goëlette de première classe HARRIET WOOD, fine voilière, capitaine L. N. Hanson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage (beaux emménagements) s'adresser au pied de la rue St Louis ou à S. FERNANDEZ & Co
21 sept rue de la Vieille Levée No 13

POUR MATAMOROS—La fine goëlette de première classe G. W. WILDER, capitaine Laganne, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au pied de la rue St. Louis.
Chez LAFENE & FERRE, 65 et 67, Vieille Levée
23oct Ou JOSEPH KELLEY, 3 rue Gravier

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise JOHN DOUGLASS, fine voilière, capitaine Acale, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu pour le susdit port. Elle débarque sa cargaison au delà de la barre. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au No 3 de la rue St Louis, au premier. 18nov—

POUR MATAMOROS.—La goëlette JOHN DOUGLAS, capitaine Jean Bordens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu—Pour fret ou passage, s'adresser à LAZARD & MICHEL,
13nov— No 188, rue Vieille Levée

POUR VERA-CRUZ—La goëlette anglaise FANCY, capt. F. Tito, fine voilière et de première classe, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret et passage, s'adresser à L. JOUBLANC,
6nov No. 33, Passage de la Bourse, au premier.

Conservez vos Dents.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
156, RUE DU CANAL,
près de la rue Baronne,
(ancienne maison du Dr. Porter,) continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais
18 nov—1m

JUSTIN, XIMENES & Co.,
Marchands Commissionnaires,
A BAGDAD (MEXIQUE.)
2 oct—6m

LA COMPAGNIE DU COMMERCIAL EXPRESS
A TERMINE SES ARRANGEMENTS pour la transmission de sommes d'argent, de petits paquets de valeur, de lettres dans des enveloppes timbrées du gouvernement des Etats Unis, à Bagdad et à Matamoros, Mexique.
Pour les prix, &c, s'adresser au bureau,
120 et 122 RUE DE LA COMMUNE.
JOHN S. GRAY, Surintendant Général.
J. J. McKEEVER, Directeur.
5nov—1m

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement d'hiver.
Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents. A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
(Convois à vapeur.)
A partir de LUNDI, 3 octobre 1864, les convois partiront comme suit:
—Départ des chars—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4½ h. A. M.	char à cheval	5½ h. A. M.	char à vapeur
6½ "	char à vapeur	[illegible]	"
9 "	"	[illegible]	"
10½ "	"	11½ "	"
Midi	"	[illegible]	"
2 heures P. M.	"	1 heure P. M.	"
4 "	"	[illegible]	"
6 "	"	[illegible]	"
8½ "	"	[illegible]	à cheval

Les passagers qui voudront s'arrêter à la Station de Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.
G. PANDELY, Surintendant.

Reçu à New-York, par le steamship Lafayette, du Havre, et en débarquement des steamer Golding Star et Morning Star—
Liqueur désinfectante et vin de quinium, de Labarraque.
Capsules au copahu ferrugineux, du Dr Clertan.
Do de Mothes et de Doussal, de Londres.
Sirop de Raifort iodé, de Dorvault.
Capsules de Raquin, au copahu pur, au copahu et matico et au copahu et fer.
Capsules Mathey Caylus, mélange du Dr Cullerier.
Granules de Digitaline, d'Atropine, de Strychnine, &c, &c.
Régénérateur Universel, de Franche-Lahannas.
Vomitif et Purgatif de Leroy.
Sirop de Dentition, du Dr Delabarre.
Racahout des Arabes; Sous-Nitrate de Bismuth.
Pilules anti-glaireuses, de Colbert, Grains de Santé, de Franck, &c.
Et un assortiment complet de toutes les spécialités françaises.
Parfumerie de E. Pinaud, E. Coudray, Lubin et Violet.
Un choix de SANGSUES SUEDOISES, les qualités, Biberons de tous modèles, Pipes à [illegible] de toutes formes.
Seringues et demi Seringues françaises.
Elixirs, Pâtes et Opiats dentifrices, Eau de quinine et [illegible]
A vendre pour les cheveux, &c, &c, &c.
[illegible] E. E. MOUGIN,
[illegible] et Dumaine.

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Médaille d'or par les hôpit. de Paris.
25 ANS DE SUCCES
Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens. Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres. PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE À PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. JOZEAU, pharm., 225, boulevart Magenta, Paris
COPAHINE-MEGE
Pour éviter la contrefaçon exiger ma signature et ma marque de fabrique
Dépôt à la Nouvelle Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale; chez M. DUCONGÉ, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

BOIS D'ARMENIE
Dr CH. ALBERT
Trente ans de succès prouvent la supériorité des BOLS D'ARMÉNIE du Dr CH. ALBERT, pour la guérison prompte et radicale des écoulements anciens ou récents, fleurs blanches. Dépôt à Paris, rue Montorgueil, 19—A NEW YORK, chez MM. [illegible] Milhau et fils, pharmaciens, Broadway 183, et MM. FOUGERA & [illegible] No 30—NOUVELLE ORLÉANS, chez L. CASTEL, pharmacien, et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

ERGOTINE.
DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.
Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.
Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les hémorrhagies de toute nature, les crachements de sang, les Dysenteries et Diarrhées chroniques qu'elles guérissent en peu de jours; contre les Engorgements et les Pertes [illegible]
Dépôt: PHARMACIE LABELONYE & Cie, 14 rue Bourbon Villeneuve Paris—A la Nouvelle-Orléans chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

DRAGÉES DE CUBÈBINE AU COPAHU DE LABÉLONYE
Ces dragées qui ont pour base le principe actif du CUBÈBE uni au Copahu [illegible]. Elles guérissent promptement les ECOULEMENTS [illegible]
Dépôt: [illegible] LABELONYE & Cie, Bourbon-Villeneuve, à Paris—A la Nouvelle Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

INJECTION BROU
HYGIENIQUE INFAILLIBLE ET PRESERVATRICE, la seule qui guérisse sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 33, et Boulevard Magenta 112.

MALADIES DE LA PEAU
Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités, que les GRANULES et le SIROP D'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LEPINE, sont le remède par excellence contre les variétés de DARTRES et autres maladies de la peau même les plus rebelles comme la lèpre et l'éléphantiasis, contre la SYPHILIS constitutionnelle, les AFFECTIONS SCROFULEUSES, &c.
Dépôt général à Paris chez FOURNIER et LABELONYE, rue Bourbon-Villeneuve, 19. A la Nouvelle Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale et dans les principales pharmacies.

Bateaux de la Compagnie de Paquebots de la Malle de la Nelle Orléans.
BEN. FRANKLIN, Capitaine H. Conant. STAR, cap. W. S. Greathouse. MITTIE STEPHENS
Les susdits bateaux ont formé une ligne régulière pour le commerce de la Côte et front dorénavant à Baton Rouge et tous les ports intermédiaires. Ils partiront comme suit:
Le BEN FRANKLIN, de la N. O.: Les lundis, Les jeudis, à 5 h. P. M. — Le MITTIE STEPHENS, de la N. O.: Les mardis, Les vendredis, à 5 h. P. M.
Le BEN FRANKLIN, De Baton Rouge: Les mardis, Les vendredis, à 5 h. P. M. — Le MITTIE STEPHENS, De Baton Rouge: Les mercredis, Les samedis, à 5 h. P. M.
Le STAR, de la N. O.: Les mercredis, Les samedis, à 5 h. P. M. — Le STAR, de Bat Rouge: Les jeudis, Les dimanches, à 5 h. P. M.
Les propriétaires de cette Ligne s'engagent à montrer la plus grande libéralité de manière à satisfaire, sous tous les rapports, les planteurs, les négociants et tous ceux qui voyageront sur leurs bateaux et leur confieront du fret. LES EXPEDITEURS PAR CES BATEAUX PEUVENT SE FAIRE ASSURER A PLUS BAS PRIX QUE SUR LES AUTRES BATEAUX.
Pour fret, assurance ou passage, s'adresser à LOUIS C. D'HOMERGUE, Surintendant général, Au Bureau de la Compagnie d'Assurance Manhattan & Pamela, au coin des rues Camp et Commune, ou à JOHN L. TITUS, Agent général pour le fret, au coin des rues Bienville et Vieille Levée, au premier.
3 nov—1m

AVIS.
AVIS est donné que la succession de Constance Depouye, veuve de Charles Ferret, est maintenant ouverte dans la paroisse St-Charles pour liquidation. Toutes les personnes qui doivent à ladite succession sont requises de payer immédiatement, et toute personne ayant des réclamations à faire valoir contre cette succession est priée de les présenter, dûment approuvées, à l'un ou l'autre des soussignés.
LOUIS C. FERRET, administrateur.
A. LAVISSON, Avocat de l'administrateur,
nov—1m—3pe au coin des rues Natchez et Camp

AVIS.
LES personnes ayant des réclamations à faire valoir soit contre la succession de GEORGE FLINTON soit contre celle de CATHERINE SCOTT, épouse survivante en communauté du dit George FLINTON, en secondes noces, décédée veuve de Clee F. Tate, sont, par ces présentes, averties de se faire connaître et de présenter dans les dix jours, au soussigné, leurs réclamations respectives et les titres qui les établissent.
JNO. CULBERTSON, Avocat de Robert H. Anderson, administrateur.
1er dec—10t

Bois...Bois...Bois.
JOHN PELTIER,
ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il a constamment un grand assortiment de BOIS DE CHAUFFAGE, tels que cypre et autres bois et un grand assortiment de bardeaux de cypre qu'il offre à des prix très modérés. Les ordres sont promptement remplis.
JOHN PELTIER, au coin des rues Indépendance et Levée, 3e District.

A. L. SLAWSON, T. P. DEVOE
SLAWSON & DEVOE.
MARCHANDS DE FARINE,
Foin, mais, avoine, son, pommes de terre, &c.
Rue des Magasins, No 68, près Poydras.
NOUVELLE ORLEANS

Madame Maria Voisin
A l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne que son magasin de MODES ET NOUVEAUTÉS est transféré du No 36 au No 32 de la rue de Chartres, au coin de la rue de la Douane. 6oct—6m

A louer dans la rue de l'Esplanade
UNE maison haute admirablement située, en face [illegible], à l'angle des rues Roman et l'Esplanade. Elle a tous les agrémens modernes.
Aussi—Une grande résidence de famille sur le Chemin du Bayou, avec écuries, dépendances et un grand terrain [illegible]. Ces maisons seront louées à bas prix à de bons locataires.
S'adresser à W. F. CHAPMAN, Chemin du Bayou,
24 nov— entre les rues Claiborne et Derbigny

JOHN H. KEEP,
MARCHAND DE
Métaux, Articles d'artisans, Balances &c
Rue du Canal, Nos 22, 24, 26 et 28,
Au coin de la rue Fulton.

Prets sur gages.
LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, longues-vues, instruments de musique, pianos, meubles fins, [illegible], valeurs, et tous autres articles de valeur portatifs, au Bureau de Prêt de la Louisiane, 48, St-Charles. Entrée privée, 114, Gravier. J. HART.
N. B.—On prête à la semaine, cent piastres et plus s'il le faut.

A VENDRE
Bois de construction.
EN débarquement du navire Confidence, goton 26 Second District:
100,000 pieds pin blanc de 1 pouce,
25,000 do do de 1¼ de pouce,
10,000 do plancher
20,000 do Pin blanc de différentes dimensions
S'adresser à B. SANARENS, 264, rue de Chartres
ou à C. A. BARRIERE & BRO.
1 déc—1t 188, rue du Canal

P. RIMAILHO & ESPENAN,
45, rue de Chartres,
ONT REÇU DE FRANCE PAR LA VOIE DU NORD, GANTS JOUVIN pour dames et hommes, GANTELETS de tous genres, PALETOTS DRAP, nouveauté pour fillettes; BERTHES et Cache-laines veloutées, POINTES DE PERLES au crochet, RESILLES et Coiffures nouveautés, PEIGNES ivoire et écaille, RUBANS et Rubans à ceintures, genres nouveaux, GARNITURES, Passementerie, Jais pour robes et manteaux.
CORSETS coutil et satin, de Suchel Dames, &c. &c.
28 nov—1f

AVIS SPECIAL.
L'EDITION POUR 1865 du Directory de la Nlle Orléans étant achevée, les négociants sont instamment priés de faire connaître tous les changements de magasins, de bureaux, &c, à partir de cette date, au bureau des éditeurs.
DUNCAN & CO, rue du Camp, No 126.

Tabac en feuilles.
J'AI en magasin un très beau stock de tabac en feuilles du Connecticut, de New York et de l'Ohio, convenable pour tous les fabricants de cigares. Les acheteurs sont invités à venir l'examiner; je l'offre à des prix réduits. C. ISAAC,
27 nov—1m Au coin des rues Commune et Magasins

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
HOTEL DE VILLE, 3 décembre 1864.
La moyenne du prix de la farine de boulangers, donnée aujourd'hui par les marchands de farine de cette ville, est de $11 25 le baril. Conformément à la dite évaluation, le prix de la farine, pour la semaine prochaine, à partir de dimanche 4 décembre, sera comme suit
Trente sept onces de pain pour 20 cents
Dix-huit " " 10 "
Neuf " " 5 "
Les boulangers sont requis de n'employer que la meilleure farine [illegible] par baril, et l'emploi de farine de qualité inférieure pour le pain offert en vente dans cette ville est prohibé. Les consommateurs de pain sont requis de donner avis, à la station de police la plus rapprochée, de toute violation de la [illegible] soit dans le poids soit dans la qualité de la farine.
Par ordre. STEPHEN HOYT, Faisant fonctions de Maire
[illegible], secrétaire. 5 déc—3

PRESSES MECANIQUES.
LOUIS MARCHAND, imprimeur,
24—Rue Jefferson, près Chartres, [illegible]

AVIS AUX MEDECINS.
Sirop du Dr FORGET
Il guérit Rhumes, Toux, Coqueluches, Irritations nerveuses des bronches et toutes les maladies de poitrine. Il calme l'insomnie et [illegible]. Une cuillerée à café suffit. CHABLE, Paris, rue Vivienne 36, et les principales Pharmacies.

AUX MALADES.
Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours pendant plusieurs semaines et même, au besoin, pendant plusieurs mois sans affaiblir les malades et sans troubler les fonctions digestives: tel est le problème posé et résolu par le docteur DEHAUT.
A l'opposé des autres purgatifs, les Pilules Dehaut n'opèrent bien que lorsqu'elles sont prises et digérées avec de bons alimens et des boissons fortifiantes: thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon. Pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux suivant sa force, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant complètement annulée par la bonne nourriture, on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour se rétablir la santé.
On voit tout de suite que la purgation, employée ainsi, devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue contre un grand nombre de maladies [illegible]
Le système du docteur Dehaut est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son *Manuel de médecine, d'hygiène et de pharmacie domestiques* [illegible]. Cet ouvrage est écrit spécialement pour les gens du monde [illegible] se trouve chez les libraires [illegible] les Pilules Dehaut [illegible]

Habillements pour hommes et enfants.
LEON GODCHAUX,
51.....Rue du Canal......51,
Et 215 et 217, VIEILLE LEVÉE, en face du Marché Français.
PREVIENT le public qu'il trouvera dans ses magasins un immense assortiment de VETEMENTS D'HIVER de toutes qualités, dont quelques-uns faits de commande. Il a également en magasin un stock bien assorti d'habillement pour hommes [illegible] appelle l'attention du public sur ces articles et espère qu'en achetant ses marchandises et en les vendant à PRIX REDUITS, il méritera le même patronage qu'il lui a été accordé jusqu'à ce jour.
Vêtements sur commande, dans le plus bref délai, et garantis bien faits.
Il invite le public à venir visiter ses marchandises avant d'aller ailleurs.

AUX MERES.
LA plupart des mères désireraient commencer de bonne heure l'instruction de leurs enfants, mais beaucoup appréhendent, et avec raison de les envoyer trop jeunes dans les écoles.
Le MANUEL DES MERES OU PREMIER LIVRE DES ENFANTS, en vente à L'ECOLE PRIMAIRE ET SUPERIEURE, rue des Remparts 240, offre aux mères moyens d'apprendre elles-mêmes à leurs enfants à lire et à écrire, d'exercer leurs facultés intellectuelles [illegible]
15 nov—12 26 déc 3 et 10.

Poëles. Poeles.
POELES aussi bons que les meilleurs qui se trouvent sur le marché.
BATTERIES DE CUISINE,
ARTICLES EN FERBLANC, unis et en relief,
A vendre par J. H. KEEP,
15oct—6m au coin des rues Canal et Fulton

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT à la Charte de cette Compagnie et un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane (No 178) approuvé le 17 mars 1859, avis est donné que les certificats suivants de profit—émission de [illegible], n'ayant pas été réclamés, avec l'intérêt, seront, à la fin de trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, cancellés et annulés et les montants portés au compte des dépenses [illegible] sur les livres de la Compagnie, ainsi que l'exige la Charte.

	Montant de Scrip.	Intérêt.
Bodet & Gueydan	100	18 [illegible]
Bowles E H	70	6 [illegible]
Bourcy & Co, E	10	1 [illegible]
Bullinger F	10	1 [illegible]
Breton L	20	3 [illegible]
Bowles & Judson	30	5 [illegible]
Bloomfield & Steel	10	1 [illegible]
Brown Mme S	10	1 [illegible]
Blenes & Simons	10	1 [illegible]
Costa Ant	20	3 [illegible]
Gassard A	60	10 [illegible]
Cocery E	50	9 [illegible]
Camerden F	10	2 [illegible]
Casbergue & Co, Justin	30	4 40
Dreyfus & Co, A	20	3 [illegible]
Driver W L	20	3 [illegible]
Duconge F P	30	5 40
Dechamps E	20	3 [illegible]
Delery J A	10	1 [illegible]
Duhamel C	10	1 [illegible]
Early Ag't, Jno T	20	3 [illegible]
Estelle M	10	1 [illegible]
Fosdick & Co., Geo A	10	1 [illegible]
Frederick J	10	1 [illegible]
Gamelin J	50	9 [illegible]
Giquel & Jamison	370	[illegible]
Garnier L	40	9 [illegible]
Goodrich & Co	10	1 [illegible]
Gallagher Chas	20	3 [illegible]
Glasser Thos	10	1 [illegible]
Guerin E	10	5 [illegible]
Henderson & Gaines	10	1 [illegible]
Hohl Johan	20	5 [illegible]
Harden F R	10	1 [illegible]
Haggerty Bros	15	1 [illegible]
Joseph & Kaiser	30	5 [illegible]
Jaubert & Co	10	1 [illegible]
Jamison & McIntosh	10	1 [illegible]
Jones Peter	10	1 [illegible]
Larousini & Co., U	10	1 [illegible]
Lionnet & Co., C	60	9 [illegible]
Lehmann, Schwartz & Co	70	13 [illegible]
Levy, Simon & Co	30	5 [illegible]
Levy S	40	7 [illegible]
Lorend P F	10	1 [illegible]
Martin, Cobb & Co	10	1 [illegible]
McGregor & Co	110	19 [illegible]
McFarland & Barksdale	10	1 [illegible]
Montagut & Lagrone, L	20	3 [illegible]
Monier & Co, L	60	10 [illegible]
Morse & Moore	30	5 40
Morse & Co., R S	30	5 40
Menesses J	30	5 40
Maria Morris	10	1 [illegible]
Marks J H & I N	30	5 [illegible]
Martin & Co, P	10	1 [illegible]
Munger Bruce	10	1 [illegible]
Merle J A	10	1 [illegible]
Moody & N	10	1 [illegible]
Nathan Geo	20	3 60
Prétat Vor	20	3 [illegible]
Pinard & Co, Léon	60	10 [illegible]
Pomsky & Co, A	30	5 [illegible]
Patton, Smith & Putnam	10	1 [illegible]
Queyrouse & Langsdorff	20	3 [illegible]
Rousseau & Co, E	10	3 [illegible]
Rotchford, Brown & Co	30	5 [illegible]
Rainey & Campbell	90	16 [illegible]
Raffel Jos	20	6 60
Ramonbau & Co	10	1 80
Richardson & Cortney W F	10	1 [illegible]
Sauvet A	60	10 [illegible]
Siebrecht H N	30	5 [illegible]
Slocomb Mme C A	40	[illegible]
Sawyer L	10	1 [illegible]
Schneider & Weiss	10	1 [illegible]
St Marc A	10	1 [illegible]
Stevens & Seymour	10	1 [illegible]
Stringer, "Treasurer" F	10	1 [illegible]
St Charles Hotel Co	10	1 [illegible]
Theurer G	30	5 [illegible]
Todd J	30	5 [illegible]
Tompense Julie	30	5 [illegible]
Villarrubia & Laugnland	10	1 [illegible]
Voelon & Co, Hy	10	1 [illegible]
Watts W G	10	1 [illegible]
West Jno	100	18 [illegible]
Zacharie & Co, J W	10	1 [illegible]
[illegible]	20	3 60

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la compagnie.
E. GANUCHEAU, président.
L. W. BAQUIE, secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.—Assermenté et signé par devant moi, ce 3 novembre 1864,
[illegible] ED. MEUNIER, 2me Juge de Paix.

PAPETERIE ET IMPRIMERIE
Papiers et Articles de Bureaux,
en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, à des prix qui défient certainement toute concurrence.
REGISTRES DE COMMERCE
TOUT FORMAT ET EPAISSEUR,
RELIURE—REGLURE.
Commission et importation directe,
FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR,
62 rue Bourbon, entre Bienville et Conti
6 nov—mar jeu ven dim

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,
CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège du mal et de prescrire le remède. La guérison est certaine, quelque opiniâtre que soit le mal. Les personnes qui habitent la campagne, en faisant connaître le jour de leur naissance, peuvent avoir leur horoscope.
Mme LA BLANCHE s'est acquis à la Nouvelle Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. Le public et la presse ont exprimé la même opinion, tout le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé.
Elle donne des consultations en anglais et en français.
Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.
La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 162, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux ilets au dessous de la rue du Canal.
LE TALISMAN DE PERSE,
porte toujours bonheur à la personne qui l'a lui rend heureux léger, la fait aimer, ramène la paix dans le ménage et ne manque jamais de rapprocher les amants.
11déc—1m—lun Mar J. V. D

PLUS DE DISTANCE.
DIVINATION! PREDICTION
PAR MADAME ADAH,
Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand
Heures de consultation, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
21nov—3m lun No 95, rue St Louis

AVIS.
LE DR RODRIGUEZ de la Faculté de la Havane est arrivé dernièrement de Londres, de Paris et de quelques-unes des autres principales villes de l'Europe. Il offre respectueusement ses services au public de cette ville, et particulièrement pour le traitement de la gravelle, des catarrhes de la vessie, de l'inflammation chronique des reins, de la goutte, des rhumatismes chroniques, &c. Il garantit une guérison prompte et radicale au moyen de ses remèdes végétaux. Le Dr. Rodriguez offre également son spécifique pour la dissolution du calcul de la vessie. Il peut produire des certificats du succès de son traitement dans les susdites affections.
Cabinet de consultation.—Rue Conti, No 79, entre les rues Royale et Bourbon. Heures de consultation, de midi à 3 heures de l'après-midi.
26 oct—3m—mar jeu ven et dim

Avis de médecin.
W. H. BODENHAMER, M. D., de New York, ci-devant de Paris, France, s'étant fixé à la Nouvelle Orléans, offre ses services comme médecin et chirurgien. Il s'appliquera particulièrement au traitement des maladies qui ont été pendant si longtemps, la spécialité de son père—les HEMORROIDES, les FISTULES, les FISSURES, la CHUTE DES INTESTINS, le RETRECISSEMENT DES INTESTINS, l'ULCERATION DES INTESTINS ainsi que des différentes affections chroniques de la MATRICE et des REINS. Son cabinet est au No 6 de la rue St Charles, à une porte de la rue du Canal.
Il fait des visites dans toutes les parties de la ville.
Son cabinet est ouvert de 9 heures du matin à 3 heures et demie de l'après midi 24 nov—1m

Entrepot de Tapis,
No. 19....Rue de Chartres.....No. 19
NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis de toute qualité—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et ingrain
VENITIENS et autres tapis.
NATTES blanches, rouges, à carreaux &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.
Couvertures de table et de piano, paillassons, petites banquettes d'escalier, abat-jour, corniches et tout ce qui a rapport à un magasin de tapis, que nous vendrons à des prix modérés pour du comptant.
3oct— A. BROUSSEAU & Co

Restaurant St-Louis
Tenu par HENRI BARTHE,
Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon
Chambres garnies pour habitants.
Salons pour noces et repas de famille
Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement, eux et leurs familles.

Avis au public et aux contribuables
LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'assessement, prévient les contribuables qu'il se charge du règlement des taxes d'Etat et de Ville, ainsi que de l'obtention des licences. Il se charge également de faire rectifier les assessements, et de faire remettre à qui de droit le montant de toutes taxes payées par erreur. S'adresser au bureau de l'assesseur de l'Etat, No 11 (au premier), Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti, de 10 heures à midi.
JOHN T. DUFOUR

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.
TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. Le Dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est acre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon. 1 déc—1m

Nouveaux Médicaments.
Injection et Liqueur
POUR la guérison rapide et infaillible de la Gonorrhée et écoulements de toute nature quelqu'ancienne qu'ils soient.
Rob et Sirop Dépuratif.
Pour la prompte guérison des dartres, boutons, pimples provenant des funestes conséquences des maladies secrètes.
Liqueur anti-rhumatismale
Quelques cuillerées de cette préparation soulagent et guérissent les douleurs rhumatismales les plus aiguës.
Sirop Pectoral
Contre les rhumes, toux, catharres, enrouements.
Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée, et avec elle disparaissent ces langues nuits de souffrance et d'insomnie.
A vendre par E. BATTIER, pharmacien,
6oct—3m Coin Dauphine et St Pierre

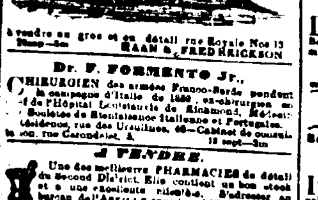

à vendre en gros et en détail rue Royale Nos 13
HAAN & FRED ERICKSON

Dr. F. FORMENTO Jr.,
CHIRURGIEN des armées Franco-Sarde pendant la campagne d'Italie de 1859, ex-chirurgien en chef de l'Hôpital Louisiana de Richmond, Membre des Sociétés de Bienfaisance Italienne et Portugaise.
Résidence, rue des Ursulines, 46—Cabinet de consultation, rue Carondelet, 3. 13 sept—3m

A VENDRE.
Une des meilleures PHARMACIES de détail du Second District. Elle contient un bon stock et a une excellente clientèle. S'adresser au bureau de l'Abeille sous les chiffres L. L.
4 oct—3m

Louis Grünewald,
Importateur et Marchand de Musique et d'Instruments de musique,
A transporté son magasin du No 36 de la rue de Chartres en grand magasin No 129 de la rue du Canal, [Bâtisses Touro] où il aura constamment un assortiment complet d'instruments de musique de toute espèce.
PIANOS et ORGUES FRANÇAIS et AMÉRICAINS.
INSTRUMENTS A CORDES ET EN CUIVRE, TAMBOURS, CORDES, &c.
MUSIQUE ETRANGERE et AMERICAINE, y compris toutes les publications les plus récentes, &c.
LOUIS GRÜNEWALD,
Rue du Canal, No 129—Bâtisses Touro—ci-devant au No 36 de la rue de Chartres.
18nov—1m.

Briques à vendre.
A vendre 400,000 briques cuisées, par lots, au gré des acheteurs.
S'adresser à A. JACQUET, 31 Vieille-Levée, de 8 heures du matin, à 4 heures du soir,
ou à C. TISLIER 30nov—1m

Consulat de France.
Avis mensuel—Décembre 1864.
Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	J
Aliz Mme, née Ruffy	Judeau, Louis
B	Jugo, Mme
Beckrich, Laurent	L
Baron, Victor	Lebeau, Rosalie Paul
C	Latapie, Bernard Mme Vve
Cabrol, Pierre Louis	Lamotte, Auguste
Combousou, Alexandre	Le fèvre Mme, née A Péroux
D	Legendre, Emilie Mme
Duncan, Kennedy	M
Dedier, Pierre	Montreuil
Dragnone, Eugène	Mahieu, Dr en médecine
De Hay, Mme Vve, née Guibert	Majestre, Pierre
E	P
Effer, Octave	Paret, Mme Vve
F	Petitpain, F H
Flint, James	R
Fabian Mme, née Sophie Fisk	Rub, Mme Vve, née Seneignaur
G	S
Guéringer, P U	Saunier, J Mlle
Grouzère, Joseph	Schmidt, César bijoutier
Guyot, Louis	T
H	Tousset
Hoffherr, Emilie Mlle	V
	Volard, Joseph Mme Vve
	W
	Walsch, Jacob

La Chancellerie du Consulat de France s'ouvre à l'angle des rues Magasins et Natchez, est ouverte tous les jours, les dimanches exceptés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er déc—

C. M. Gallagher vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nlle Orléans—No 11,7[illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire, que la cession des biens du pétitionnaire a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu en l'étude d'Octave Morel, notaire public, le mercredi 21me jour de décembre 1864, à 10 heures du matin, pour prendre en considération les affaires du pétitionnaire, et pour élire un syndic conformément à la loi, et qu'en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Par ordre de la Cour. JOS. G. BAUM,
16nov—30, 16 et 21 déc Greffier

Avis Spécial.

LE comité d'arrangements du Bal au profit de la veuve Mobery, annonce respectueusement que le Bal sera donné au Théâtre de l'Opéra, au coin des rues Toulouse et Bourbon, le 10 décembre 1864, au lieu de la Salle Louisiane. Les premiers billets émis pour cette salle serviront pour le bal de l'Opéra.
6déc—jeu & sam

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Ferrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, Rue Hopital, No 134 entre Dauphine et Bourgogne.
Les prix varient de $[illegible] suivant le degré d'avancement des élèves.
Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hopital, No 134 entre Dauphine et Bourgogne 1 déc—

Institution A. Darrot,
—POUR LES DEUX SEXES—
148 ....RUE ROYALE........ 148
Entre St Pierre et Toulouse.
Chaque département a son entrée et ses classes particulières.
Pour les conditions, s'adresser à l'institution.

Institut St-Charles
Dirigé par Mme C. MACE.
Pensionnat et Externat pour les Demoiselles
104......RUE BOURBON......104
En face de l'Opéra.
CETTE Institution, transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Le local vient d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre, la cour est vaste, sèche, ombragée; les salles d'études et les dortoirs sont parfaitement aérés.
Les professeurs attachés à cette Institution sont toujours choisis parmi les meilleurs de la ville. M. Garreau ancien chef d'Institution à Paris, est, depuis plusieurs années, chargé des cours d'Histoire et de Littérature.
S'adresser à l'Institut pour avoir des prospectus.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275.......RUE DAUPHINE.......275.
ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 3janvier—1an—6

INSTITUTION LOCQUET.
Pensionnat et Externat de jeunes Demoiselles
Rue du Camp No 199 et 201, entre Julia et St Joseph
LA réouverture des classes de cette Institution au lieu jeudi 5 septembre.
Mme Roy compte sur le zèle de ses élèves pour faire leur rentrée au jour indiqué, afin qu'elles puissent jouir du grand avantage d'un cours complet de leurs études. Elle a la satisfaction d'annoncer aux parents de ses élèves et aux familles, qu'ayant réussi à agrandir son établissement, il lui est permis de recevoir un plus grand nombre de pensionnaires.
Pour renseignements s'adresser au local de l'institution, où les prospectus seront délivrés. 26 aout—3m

AVIS AUX CONTRIBUABLES

DES PAROISSES

St. Charles, St. Bernard et Plaquemines.

Bureau du Percepteur du Revenu Intérieur des Etats Unis—District de la Louisiane. *Nouvelle-Orléans*, 15 *novembre* 1864.

CONFORMEMENT aux lois de revenu intérieur des Etats-Unis et à la résolution conjointe du Congrès, laquelle est intitulée "Résolution conjointe imposant un droit spécial de revenu", et a été approuvée le 4 juillet 1864, avis est donné à toutes les personnes sujettes à payer un droit ou une taxe, sous l'empire desdites lois et de ladite résolution, dans la partie du district de perception de l'Etat de la Louisiane comprise dans les paroisses St. Charles, St. Bernard et Plaquemines, que le percepteur dudit district a reçu de l'assesseur dudit district, ses listes de perception pour lesdites paroisses conformément à la loi, y compris les taxes annuelles de revenu pour 1862 et 1863, la taxe spéciale de revenu sous l'empire de ladite résolution conjointe et tous les droits ou taxes de revenu intérieur, assessés dans lesdites paroisses jusqu'au 1er octobre dernier, que les droits ou taxes ainsi assessés par ledit assesseur sont dus et doivent être payés, que les députés dudit percepteur les recevra comme suit pour la perception de la partie desdits droits ou taxes assessés dans la Paroisse St. Charles, à la maison de cour de ladite paroisse, le 2, le 3, le 9, le 10, le 16 et le 17 décembre prochain; pour la perception de la partie desdits droits ou taxes assessés dans la paroisse St Bernard, à la maison de cour de ladite paroisse, le 29 et le 30 de novembre courant, le 5, le 6, le 12 et le 13 décembre prochain; pour la perception de la partie desdits droits ou taxes assessés dans la paroisse Plaquemines, à la maison de cour de ladite paroisse, le 30 novembre courant, le 1er, le 7, le 8, le 14 et le 15 décembre prochain; que toutes les personnes qui négligeront de payer lesdits droits ou taxes, ainsi assessés, aux députés dudit percepteur, dans le temps spécifié ci-dessus pour les paroisses désignées, seront sujettes à payer dix pour cent de plus sur le montant desdits droits ou taxes. THOMAS D. HARRIS a été nommé député du Percepteur et percevra le revenu intérieur dans une division qui comprend les paroisses St Charles et Jefferson. RICHARDSON GAWLEY a été nommé député du Percepteur et percevra le revenu intérieur dans une division qui comprend les paroisses Plaquemines et St Bernard et la partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve. Les taxes dues dans l'une quelconque desdites divisions de perception peuvent être payées à n'importe lequel des susdits bureaux. Heures de bureau, de 9 à 2 heures. La monnaie courante des Etats-Unis et des banques nationales est la seule reçue en paiement de taxes. Les timbres de revenu intérieur sont à vendre par ledit député du Percepteur.

Wm R. WHITAKER, Percepteur

20 nov—au 17déc

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nlle Orléans, 1er décembre 1864

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, lundi 2 janvier 1865, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi, au bureau No 15 [illegible] rue Baronne.
RICHARD J. EVANS, Manager
30 nov—au 2 janv

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans

Rue de la Commune, No 130.

1er décembre 1864.

AVIS est donné qu'une élection aura lieu à ce bureau, LUNDI 2 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour dix Directeurs de cette compagnie, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain.
W. S. BROWN, trésorier.
3déc—1m

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle Orléans, 28 novembre 1864.

L'ELECTION annuelle de sept Directeurs de cette Institution, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, au coin des rues Camp et Gravier, le deuxième LUNDI de décembre prochain (le 12) de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.
TH. JUMONVILLE, faisant fonctions de caissier.
28nov— au 12 déc inc.

BANQUE D'AMERIQUE.

Nlle-Orléans, 21 novembre 1864.

L'ELECTION annuelle de treize Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, mercredi, 21 décembre prochain.
AM. FORTIER, Caissier.
21nov—au 21déc

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Joseph Mestis No 20,137

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 17 décembre 1864, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 9 novembre 1864, la propriété foncière suivante appartenant à la dite succession, savoir—

Deux lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny, désignés par les Nos 4 et 5 de l'ilet No 49, borné par les rues de la Nouvelle Orléans, Prosper, Solidelle et la Nouvelle rue St Bernard, chaque lot mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Prosper, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur et 21 pieds 10 pouces de large dans le fond. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.

15 nov—26, 1er déc, 4, 17

Succession de Constantine Pasquale—No 20,719.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau enc. Conti et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 24 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 4 novembre 1864, la goëlette ci-après décrite, pour le compte de ladite succession, savoir—

La goëlette DESIREE, se trouvant maintenant sur la rivière Mississipi, dans le port de la Nouvelle Orléans entre le marché à la viande et le marché aux légumes, en face du Magasin Royal Douane. La dite goëlette ayant, d'après l'enrôlement de la Douane, un pont, deux mâts, une longueur de 61 pieds 6 pouces, une largeur de 19 pieds 2 pouces, une profondeur de 6 pieds 1 pouce, portant 39 37/95 tonneaux. Ladite goëlette a une poupe carrée, avec un "center board", pas de galeries, &c—Ensemble ses agrès et apparaux.

Conditions—comptant payable en billets ayant cours, au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 nov—8 [illegible] déc 8 16,24

Succession de Céleste Bertrand.—No. 20,769

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau Enc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 novembre 1864, les propriétés foncières suivantes appartenant à la susdite succession, savoir—

Deux lots de terre contigus situés dans la ville de Carrollton, Paroisse de Jefferson, en cet Etat, désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet No 1, lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Short, la deux façade à la rue Huso, sur 170 pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison de deux pièces, galerie, cabinets et une cuisine.

Deux autres lots de terre contigus situés dans la même Ville de Carrollton, désignés par les Nos 15 et 16 de l'ilet A, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Madison, entre les rues Napoléon et Nouvième, sur 117 pieds 6 pouces de profondeur, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Madison et Napoléon.

Le tout conformément aux plans qui seront exhibés le jour de la vente.

Conditions—Comptant.

Actes de ventes pardevant O. Drouet, notaire public.

18nov, 28—1, 8, 17déc.

Succession de Louis M. Douvillier—No 20,750

PAR J. B. CROZAT, Encanteur,
Bureau encoignure Conti et Passage de la Bourse

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 22 novembre 1864, je procéderai à la vente publique LUNDI 19 du mois de décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue St Louis, entre les rues de la Douane et du Canal, savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Marigny, faisant partie du lot désigné par le No 101 de l'ilet No 17, la dite portion de terre mesure franchise 5 pieds de face à la rue Urquhart, entre les rues Champs Elysées et Français, sur 42 pieds de profondeur, bornée à droite par la propriété appartenant à M. F. Lemoc, et à gauche par la propriété appartenant à M. Joseph Pierre.

Conditions—Comptant, payable en billets courants. Acte de vente pardevant Pierre Coudrain, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

30 nov—1 5 7 10 [illegible] 17 24 déc

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Thomas Barrett, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 20,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] décembre 1864 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi [illegible] décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La moitié indivise de trois terrains vagues, situés au faubourg Avart, dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat désignés par les Nos Seize, Dix-sept et Dix-huit, dans l'ilet No Neuf, borné par les rues Jersey, de la Levée, Soniat et Robert et mesurant, savoir: Le No Seize ayant 37 pieds de face à la rue Jersey sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Dix-sept ayant 31 pieds de face à la rue Jersey sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Et le No Dix-huit ayant 31 pieds de face à la rue Jersey sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Soniat. Le mesure ainsi il appert conformément au plan dressé par Wm Forshee déposé en l'étude de C. C. Ladreyère, et devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec tous les droits priviléges, &c.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW,
6nov—4,12,21 29—déc 8 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feue Félicie Malarcher, décédée veuve de feu Chs D. Yancey.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 19 717—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 de novembre 1864 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 17 de décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville de la Nlle Orléans dans l'ilet borné par les rues Poydras, Fulton, de la Nouvelle Levée et Lafayette, mesurant vingt deux pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Poydras, vingt trois pieds cinq lignes de largeur sur la ligne du fond, sur cent pieds de profondeur, entre lignes de profondeur du côté de la rue Fulton; appartenant à la dite succession et de l'autre côté par le terrain et magasin qui s'y trouve, par le tout suivant croquis annexé à un acte passé par H. B. Cenas ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 mai 1854.

Ensemble avec le magasin en briques à trois étages qui s'y trouve portant le No 17.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Deux cinquièmes du prix d'adjudication payables comptant, et pour les trois autres cinquièmes, trois quarts payables comptant et le quart restant payable à un et deux ans du jour de la vente avec intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter de cette date jusqu'à parfait paiement, et l'acquéreur devra fournir ses billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue, souscrits par lui même à son propre ordre et par lui endossés.

ALFRED SHAW, Shérif de la
15nov—4déc 2, 10,17. Paroisse d'Orléans

Joseph Trotot vs Alexandre McDonald.
Le même vs le même.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Nos 11 [illegible] et 11,7[illegible]—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI 24 de décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Religieuses, LaCourse, St-Jean Baptiste et Robin et désigné par la lettre C. d'après un plan dressé par Wm Tiel, architecte le 18 décembre 1854, et déposé pour secours au bureau du shérif.

Ledit terrain mesure, conformément audit plan, quinze pieds onze pouces et trois lignes et demie de face à la rue des Religieuses, sur cent trente six pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une jolie maison de résidence à deux étages, en bois, dépendances et appartenances.

—Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Religieuses, La Course, St Jean Baptiste et Robin, et désigné par la lettre A, d'après un plan dressé par Wm Tiel, architecte, le 18 de décembre 1854 et déposé pour secours au bureau du shérif.

Ledit terrain mesure, conformément au plan, trente et un pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue St Jean Baptiste sur cent quatre vingt douze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages, en bois, dépendances et appartenances.

Le tout ainsi qu'il appert au dit plan, lequel est exposé à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Bernard Genois par acte, en date du 19 d'avril 1856 et de Pierre Landrieux, par acte en date du 24 mars 1858, tous deux au rapport de Wm Monaghan, ci-devant notaire public en cette ville.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW,
22nov—déc 9 17 24 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Thomas Stanfels, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 2[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] de novembre 1864, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI [illegible] de décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No [illegible] de l'ilet No Quarante, borné par les rues Derbigny, St-Louis et Claiborne et la Promenade Carondelet, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, le 1er mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCay, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure vingt cinq pieds un pouce de face à ladite Promenade Carondelet, vingt quatre pieds onze pouces de largeur sur la ligne du fond, quarante pieds trois pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du No Quatorze, et quatre vingt huit pieds quatre pouces aussi de profondeur sur l'autre ligne limitrophe du No Quatorze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges, servitudes, &c.

—Deux terrains contigus dans le fond au terrain ci-dessus décrit et situés dans l'ilet susdit, borné par les rues Derbigny, St-Louis et Claiborne et la Promenade Carondelet.

Lesdits terrains sont désignés par les Nos Dix Neuf et Vingt et mesurent chacun, pied américain, vingt cinq pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Derbigny, sur cent huit pieds six pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, priviléges, servitudes, &c.

Le tout conformément au plan annexé à un acte au rapport de P. E. Laresche, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 mars 1850.

Cette propriété appartient à ladite succession, au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de Joseph Lamare, suivant acte au rapport dudit notaire Laresche, en date du 5 de septembre 1853.

Plan de ladite propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW,
18 nov—18 26 déc 3 12 20 Shérif de la paroisse d'Orléans.

R. S. Morse & Co, vs Francis Borge & al.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 20,418—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 16 décembre 1864, à quatre heures et demie P. M., sur les lieux, No 187, rue des Grands Hommes, coin Marigny, dans le Troisième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Douze Omnibus, six Voitures, un Cab, un grand Wagon, un lot de Harnais, &c. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour secours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

ALFRED SHAW, Shérif
5 déc—5 7 10 13 16 de la paroisse d'Orléans

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Henry B. Kenner—No 18,862—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.
Bureau, enc. Conti et Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans en date du 21 novembre 1864 je vendrai à l'enchère publique SAMEDI, 24 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philippa, Baronne, Union et Gravier, désigné par le No Onze sur un plan dressé par A. Knell, architecte, en date du 24 mars 1853; ledit lot mesurant 24 pieds 1 pouce de face à la rue Philippa, 33 pieds 6 pouces de largeur sur le derrière, sur une profondeur de 98 pieds 11 pouces sur la ligne du lot No 10 et de 93 pieds 3⅞ pouces sur la ligne du lot No 12.

Conditions—Comptant payable en billets du Trésor au moment de l'adjudication.

Acte de vente par devant Octave Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

18nov—déc 2 9 16 24

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau, enc. Conti et Passage de la Bourse.

Succession d'Augustine Azémard, décédée femme de Joseph Azémard—No 20,771.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle Orléans—En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 12 novembre 1864, je vendrai à l'enchère publique, SAMEDI, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, à l'encoignure des rues Ursulines et Derbigny, ayant 42 pieds 3 pouces de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 88 pieds et faisant face à la rue Derbigny. Ensemble les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, savoir: une maison en bois, comprenant trois chambres, un cabinet, une entrée, et chambre dans les mansardes, ainsi qu'une cuisine, &c.

Conditions—Moitié comptant payable en billets du Trésor au moment de l'adjudication, et la balance à un crédit de six, douze et dix huit mois, en billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à l'échéance, à raison de 8 0/0 jusqu'à parfait paiement. La dite propriété devant être assurée et la police d'assurance en être transférée à la dite succession.

Acte de vente par devant A. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18nov

Ouvriers-Tailleurs.
ON demande à VICKSBURG, Mississipi, quatre ouvriers tailleurs d'habits pour grandes pièces, plus trois pour pantalons et un pour gilets dont les prix seront payés (suivant) grandes pièces $3 00, $12 et et paletots courts $11, pantalons $3 00 et $3 50, gilets $3 75, $3 00 et $3 50.
JOSEPH LEROY,
11nov—1m Vicksburg, Miss.

UNE dame française, qui a reçu une bonne éducation, et peut donner les meilleures recommandations, désire entrer dans une famille en qualité de maîtresse de jeunes enfants ou de compagne d'une dame âgée. Elle serait disposée à aller au Nord ou en Europe. S'adresser par lettre, à TEACHER, au bureau de ce journal. 1er déc—6

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Dr DUPAQUIER a transféré son domicile du No 136 rue Hôpital,
Au No 166,
De la même rue près la rue des Remparts.
1er déc—3 f

Avances en argent.
Des avances libérales en argent seront faites sur marchandises consignées à mes amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO., à New York.
WILLIAM J. REID.
Commissionnaire, [illegible]

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,
203.......Rue de Chartres.......203
Entre St-Ange et Dumaine.